

Procès pour « génocide » & « crime contre l'humanité »

Le parquet a demandé le renvoi d'une « revenante » française en procès criminel. Sonia M., 34 ans, est soupçonnée d'avoir exploité une esclave yézidie .

Une « revenante » française de Syrie bientôt jugée pour son implication présumée dans le [martyre de la communauté yézidie](#), cette minorité religieuse kurdophone non-musulmane persécutée par Daech (?)

Le parquet national antiterroriste (Pnat) a requis ce mardi un procès pour « génocide » et « crime contre l'humanité » à l'encontre de Sonia M., ex-épouse d'un haut gradé de Daech.

Cette Française de 34 ans est soupçonnée d'avoir réduit une adolescente yézidie de 16 ans à l'esclavage domestique, en 2015, dans un appartement, à Raqqa, en Syrie, où elle s'était installée avec son mari .

Sonia M., native de Grenoble (Isère), avait été mise en examen pour association de malfaiteurs terroriste criminelle à son retour en France début 2020, après plus de cinq années passées au sein du "califat". Sa mise en accusation pour ces qualifications pénales a aussi été requise . La trentenaire avait [témoigné lors du procès des attentats de janvier 2015](#) en tant qu'ancienne épouse d'Abdelnasser Benyoucef, alias Abou Moutana, un djihadiste algérien ayant grandi en France. Interrogée depuis la prison, elle avait confirmé que son mari avait été l'un des commanditaires de l'[attentat de l'Hyper Cacher](#) et de l'[attaque d'une église de Villejuif](#) envisagée par Sid Ahmed Ghlam.

Mais un rapport du service pénitentiaire et de probation du 9 juillet 2021 avait mentionné que Sonia M. s'était épanchée, en prison, sur le sort d'une jeune esclave sexuelle achetée par son mari. Le 13 septembre 2022, la trentenaire avait

été mise en examen supplétivement pour complicité de génocide et de crime contre l'humanité. Le 7 février dernier, à Erbil, la jeune Yézidie a été entendue par les autorités judiciaires kurdes, en présence du magistrat instructeur français. Pendant son audition, Roza (son prénom a été modifié) a confirmé les accusations, affirmant avoir été exploitée pendant un mois et dix jours, au printemps 2015, par Abdelnasser Benyoucef et son épouse.

Le 14 mars, le juge d'instruction a décidé, conformément aux réquisitions du parquet national antiterroriste (Pnat), de requalifier les charges pesant contre Sonia M., en tant qu'auteure principale de génocide et crime contre l'humanité. Si le juge antiterroriste suit ces réquisitions et ordonne sa mise en accusation devant une cour d'assises spécialement composée pour ces qualifications, les plus graves du Code pénal, Sonia encourrait la réclusion criminelle à perpétuité.

Le Pnat a également requis la mise en accusation d'Abdelnasser Benyoucef, présumé mort et visé par un mandat d'arrêt, pour direction d'une association de malfaiteurs terroriste criminelle, génocide et crime contre l'humanité.

sources : PNAT .

photo : D.R.